

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Brigham

Je, Pierre Lefebvre
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

2017-13

Numéro

ayant pour titre : Règlement numéro 2017-13 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 350 000\$ et un emprunt du même montant pour assurer l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

86

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

20

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

39

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

2017-13

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Brigham ce 1 novembre 2017 à 20 h
Endroit Date Heure

Signature



Greffier ou secrétaire-trésorier

2017 11 02
année mois jour